

RCS : BEAUVAIS

Code greffe : 6001

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BEAUVAIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 D 00261

Numéro SIREN : 433 636 420

Nom ou dénomination : Pharmacie GUILLOTIN

Ce dépôt a été enregistré le 11/01/2024 sous le numéro de dépôt 108

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 - SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

N°15949*05

Désignation de l'entreprise : PHARMACIE GUILLOTIN		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12					
Adresse de l'entreprise 3 Avenue Pierre Bérégovoy 60140 LIANCOURT		Durée de l'exercice précédent* 12					
Numéro SIRET* 4 3 3 6 3 6 4 2 0 0 0 0 1 3			Néant <input type="checkbox"/> *				
			Exercice N clos le, 30/06/2023				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3			
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	9 178	AC	9 177	
		Frais de développement*	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
		Fonds commercial (1)	AH	1 367 772	AI		1 367 772
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	153 157	AS	136 847	16 310
		Autres immobilisations corporelles	AT	454 821	AU	327 770	127 051
Immobilisations en cours		AV		AW			
Avances et acomptes		AX		AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	231 159	CV		231 159
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières*	BI	36 730	BI		36 730	
TOTAL (II)		BJ	2 252 817	BK	473 794	1 779 023	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT	332 160	BU		332 160
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	53 071	BY		53 071
		Autres créances (3)	BZ	307 418	CA		307 418
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE	
Disponibilités	CF		99 066	CG		99 066	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	5 162	CI		5 162	
	TOTAL (III)	CJ	796 878	CK		796 878	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	3 049 695	IA	473 794	2 575 901	
Renvois : (1) Dont droit au bail :	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'1 an :	CR		
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

Désignation de l'entreprise PHARMACIE GUILLOTIN

Néant *

Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :	DA	500 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	50 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	170 278
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> EJ)	DG	1 097 694
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	218 821
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	2 036 793
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM
Avances conditionnées		DN	
TOTAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	201 084
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	37 155
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	190 072
	Dettes fiscales et sociales	DY	72 192
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
Autres dettes	EA	38 605	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
TOTAL (IV)	EC	539 108	
TOTAL (V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 575 901	
RENVOLS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
		1D	
		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	391 556	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

SOMMAIRE ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

SOMMAIRE

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat	Informations		
	Produites	Non produites	
		NS	NA
MOUVEMENT DES POSTES DES COMPTES RELATIFS AUX IMMOBILISATIONS	0		
MOUVEMENT DES POSTES DES COMPTES RELATIFS AUX AMORTISSEMENTS	0		
MOUVEMENT DES DÉPRÉCIATIONS, PROVISIONS	0		
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES	0		
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	0		
ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET INDEMNITÉS ASSIMILÉS	0		
MONTANT DES ENGAGEMENTS FINANCIERS, LES ENGAGEMENTS DE CRÉDIT-BAIL AINSI QUE LES GARANTIES REÇUES ET/OU DONNÉES	0		
COMMENTAIRE	0		

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

Règlement CRC n° 14-03

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

PHARMACIE GUILLOTIN

Adresse 3 Avenue Pierre Bérégovoy
60140 LIANCOURT

Activité (s) exercée (s) comrce de détail de produits p

N° Siret 43363642000013

MOUVEMENT DES POSTES DES COMPTES RELATIFS AUX IMMOBILISATIONS

Immobilisations	V. brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	V. brute à la clôture de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement	9 178			9 178
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	1 367 772			1 367 772
Total des immobilisations incorporelles	1 376 950			1 376 950
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels & outillages industriels	153 157			153 157
Installations générales agencements divers	349 377			349 377
Matériel de transport	17 882			17 882
Autres immobilisations corporelles	86 511	1 050		87 561
Total des immobilisations corporelles	606 928	1 050		607 978
Immobilisations financières	267 288	601		267 889
TOTAL GÉNÉRAL	2 251 166	1 651		2 252 817

MOUVEMENT DES POSTES DES COMPTES RELATIFS AUX AMORTISSEMENTS

Amortissements	Durée	Montant début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin de l'exercice
Autres immobilisations incorporelles		9 177			9 177
<i>Dont Frais d'étab., rech./dévelop.</i>		9 177			9 177
Total des immobilisations incorporelles		9 177			9 177
Terrains					
Constructions					
Inst. techniques, matériels & out. ind.		134 536	2 311		136 847
Inst. générales agencements divers		266 344	10 253		276 598
Matériel de transport		17 882			17 882
Autres immobilisations corporelles		24 871	8 418		33 290
Total des immobilisations corporelles		443 634	20 983		464 617
TOTAL GÉNÉRAL		452 811	20 983		473 794

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

ETAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

Créances	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	36 730		36 730
Créances de l'actif circulant	360 489	360 489	
Charges constatées d'avance	5 162	5 162	
TOTAL GÉNÉRAL	402 381	365 651	36 730

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

Dettes	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et 5 ans au plus	Echéance à plus de 5 ans
Emprunts et dettes assimilées	201 084	53 532	147 552	
Fournisseurs et comptes rattachés	190 072	190 072		
Autres dettes	147 952	147 952		
Produits constatés d'avance				
TOTAL GÉNÉRAL	539 108	391 556	147 552	

ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET INDEMNITÉS ASSIMILÉS

Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

COMMENTAIRE

GUILLO - PHARMACIE GUILLOTIN
EFFETS DE COMMERCE

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

EFFETS DE COMMERCE

PHARMACIE GUILLOTIN

SELARL au capital de 500 000.00 euros

Siège social : 3 Avenue Pierre Bérégovoy 60140 LIANCOURT

RCS n°433636420- RCS BEAUVAIS

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 30 NOVEMBRE 2023

Le 30/11/2023

à 08h00

au siège social

Le soussigné Mr GUILLOTIN JEAN CLAUDE, associé unique, de la société PHARMACIE GUILLOTIN, société à responsabilité limitée au capital de 500 000 euros,

A préalablement exposé ce qui suit :

Mr GUILLOTIN JEAN CLAUDE, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 30/06/2023.

A pris les décisions suivantes :

- Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Gérance de l'exercice clos au 30 juin 2023.
- Affectation du résultat.
- Approbation des conventions relevant de l'article L223-19 du code de commerce.
- Ratification de la rémunération de la Gérance
- Délégation de pouvoir.

Décision N° 1 - Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Gérance de l'exercice clos au 30 juin 2023

L'associé unique approuve cette documentation, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2023 tels qu'ils ont été présentés par la Gérance et qui font apparaître pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 218 820.55 Euros.

L'associé unique indique, conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général de Impôts, que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 63 909.00 euros non déductible du résultat fiscal. Cette somme correspond à des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

L'associé unique approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la Gérance au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'associé unique donne quitus entier à la Gérance de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Décision N° 2 - Affectation du résultat

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de 218 820.55 Euros formant un résultat affectable de 218 820.55 Euros, l'associé unique décide de procéder aux affectations suivantes :

- A la distribution d'un dividende global de 50 000.00 Euros, soit 4.76 Euros par Parts sociales. Ce dividende sera payé au siège social à partir du 01/12/2023 ;
- Au report à nouveau 168 820.55 Euros ;

Sur ce dividende, et pour l'associé personne physique, il sera retenu à la source le montant des prélèvements sociaux, notamment la CSG, qui sera reversé par la société au Trésor Public.

Il sera également retenu le prélèvement forfaitaire non libératoire et obligatoire prévu à l'article 117 Quater du Code général des impôts, dont le taux est de 12.80% pour l'associé qui n'a pas formulé de demande de dispense avant le 30 novembre 2022. Ce prélèvement sera, lui aussi, reversé par la société au Trésor Public.

Une copie de la déclaration fiscale se rapportant à ces prélèvements sera fournie à l'associé.

Les droits bruts de l'associé avant retenue à la source relative aux prélèvements sociaux prévus à l'article L136-7 du Code de la sécurité sociale et à l'article 117 Quater du code général des impôts sont les suivants :

- L'associé unique : 50 000.00 Euros, éligible(s) aux prélèvements sociaux et forfaitaires non libératoires et obligatoires.

Compte tenu de ces éléments, les droits nets sont les suivants :

- L'associé unique : 35 000.00 Euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, les sommes distribuées à titre de dividendes au cours des trois exercices précédents, ont été les suivantes :

- Clôture au 30/06/2022 : 50 000.00 €
- Clôture au 30/06/2021 : 50 000.00 €
- Clôture au 30/06/2020 : 50 000.00 €

Décision N° 3 - Approbation des conventions relevant de l'article L223-19 du code de commerce

L'associé unique approuve les conventions visées à l'article L223-19 du code de commerce et mentionnées dans le rapport spécial établi à cet effet.

Décision N° 4 - Ratification de la rémunération de la Gérance

L'associé unique approuve la rémunération nette de la Gérance de 12 000.00 Euros, versée au titre de l'exercice.

- Soit pour l'associé unique, une rémunération nette de 12 000.00 Euros.

La société a pris à sa charge, les cotisations sociales, obligatoires et facultatives de l'associé unique, liées à la fonction de la Gérance. La société a pris en charge la CSG déductible et la CSG non déductible, liées à la fonction de la Gérance.



L'associé unique a pu prétendre, sur présentation des justificatifs, au remboursement des frais engagés dans l'exercice de ses fonctions.

Décision N° 5 - Délégation de pouvoir

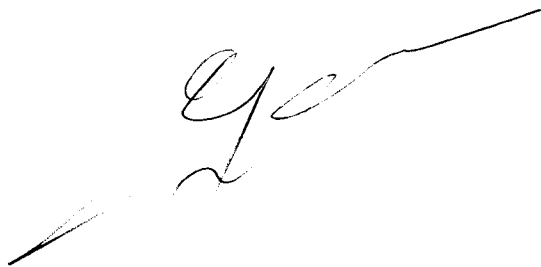
L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal afin de réaliser toutes les formalités légales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 09 h 00.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé unique.

Fait à Liancourt,
Le 30/11/2023.

Signature de l'associé unique, Mr GUILLOTIN JEAN CLAUDE :

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Guillot', written in a cursive style. The signature starts with a long horizontal stroke on the left, followed by a loop for the 'G', and ends with a long horizontal stroke on the right.